Transcription Livestream 25.10.2024

Briefing de presse après le Conseil de gouvernement (25.10.2024)

# Intervenants

* Luc Frieden, Premier ministre
* Journalistes

# Langues

* Français

# Transcription

[Luc Frieden]

Bonjour mesdames, messieurs, je suis ravi de pouvoir vous rencontrer cet après-midi, ça me manque quand il y a une semaine où il n'y a pas de conférence de presse, alors j'en fais à l'étranger ou à l'endroit où je me trouve à ce moment-là.

Je suis de bonne humeur, je me suis fait vacciner contre la grippe ce matin, de même que les autres ministres.

Donc c'est toujours bien de faire un rappel, aussi pour les gens qui souhaitent le faire.

Cela peut être utile avant la saison hivernale puisque des fois il y a des grippes et on peut les éviter en se faisant vacciner.

Je souhaite également rappeler pour ce mois-ci dans de contexte de la santé, qu'octobre est le mois contre le cancer du sein, il est donc essentiel de rappeler l'importance de mammographies régulières.

Le gouvernement sait que c'est important, nous avons donc étendu les groupes d'âge pour le programme des mammographies.

Donc dès l'âge de 45 ans, les femmes sont invitées à se soumettre à cet examen.

La mammographie est donc extrêmement utile et vue qu'octobre est le mois du cancer du sein et de toutes les personnes qui ont ce genre de soucis, on fait donc tout ce qu'on peut pour pouvoir prévenir cette maladie.

Sur 1 000 tests, 40 personnes ont des résultats qui ne sont pas normaux et d'après les statistiques il en résulte qu'il y en a 7 qui sont atteintes d'un cancer.

Donc chaque cas qu'on peut éviter en faisant les tests c'est très important pour les personnes qui en sont concernées.

Voilà pourquoi je pense que à côté de la vaccination contre la grippe, c'est très bien de penser au côté de la prévention et aussi aux personnes qui sont atteintes d'un cancer.

On leur souhaite un bon rétablissement et nous sommes heureux d'avoir une médecine qui le permet dans de nombreux cas.

Le gouvernement a débattu aujourd'hui de mal de sujets, d'une part des sujets de politique sociétale, d'autre part de sujets géopolitiques et de politique étrangère, et je souhaite parler des différents points pour vous laisser également le temps de poser les questions parce que c'est ça qui est agréable également quand on fait ce genre de briefing de presse.

Le mois d'octobre a été marqué sur le plan institutionnel par la nomination du Lieutenant-Représentant par le Grand-Duc.

Donc tous les actes que le Grand-Duc peut faire, le Lieutenant-Représentant peut les signer à l'avenir.

C'est une préparation vraiment très positive à la succession au trône dans notre monarchie constitutionnelle.

Elle relie d'une part la stabilité et la continuité à la tête de l'État avec les élections qui ont lieu tous les 5 ans.

C'était un beau moment et j'ai ressenti que quand on parlait avec les gens ce jour-là, ou le jour d'après, les gens étaient plein de confiance que le prince Guillaume puisse assumer ce nouveau rôle de manière très positive.

Grâce à tout ce qu'il a appris chez ses parents et il apporte également sa touche personnelle et ses propres intérêts.

Ces intérêts montreront, pas seulement au cours de son premier voyage qu'il va faire au mois de novembre dans le cadre d'une mission au Websummit à Lisbonne, cela témoigne aussi de l'intérêt du Grand-Duc héritier pour les innovations, les nouvelles technologies et le progrès de ce pays.

Il n'est donc pas étonnant que le Grand-Duc et la Grand-Duc héritier ont soumis une proposition au gouvernement pour nommer un nouveau maréchal de la Cour tout à fait en ligne avec les intérêts du prince Guillaume.

C'est pourquoi le gouvernement a nommé ce matin, sur proposition du Gand-Duc et du Représentant-Lieutenant, Madame Sacha Baillie à ce poste à partir du 1er mars 2025.

Depuis 5 ans elle est directrice de Luxinnovations, vous l'avez vu souvent à des événements.

Elle prendra la succession de l'actuel maréchal de la Cour, Monsieur Dühr, qui va prendre sa retraite.

Donc c'est au 1er mars 2025 qu'elle reprendra sa fonction et d'ici là elle pourra organiser la transition au niveau de Luxinnovations.

Déjà maintenant elle sera impliquée au niveau d'un certain nombre de décisions concernant les ressources humaines.

Le Grand-Duc héritier va constituer bien sûr sa propre équipe.

Ses collaborateurs, son conseiller politique et son Aide de camp vont continuer à l'accompagner dans ses missions.

Si bien que ceci représente à la fois un renouveau et également une continuité au niveau de son équipe.

Donc du point de vue du gouvernement, ce sont des propositions vraiment très bien.

Et j'ai déjà pu voir madame Baillie à l'œuvre et je lui souhaite déjà bonne chance dans sa nouvelle mission.

Aujourd'hui on a également beaucoup parlé de politique sociétale et on a abordé des sujets bien différents.

Ce matin on a adopté le règlement qui va réglementer l'usage du téléphone mobile dans les écoles.

Il ne s'agit pas d'une interdiction, c'est plus nuancé que ça.

L'idée est que la surconsommation digitale des jeunes et des enfants, et même parfois des adultes,...de freiner cette surconsommation.

Donc il ne s'agit pas du fait que les jeunes ne doivent plus avoir un téléphone mobile, mais il s'agit du fait que pendant les cours ils ne devront pas jouer ou se servir du téléphone.

C'est pour ça que le règlement grand-ducal présenté par le ministre de l'Éducation concerne l'utilisation du téléphone mobile et d'autres appareils du même genre qu'on ne pourra pas les utiliser au niveau de l'enseignement fondamental.

Et pour ce qui est de l'enseignement secondaire les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours et ils devront se trouver à une certaine distance de leurs propriétaires.

Donc on devra les mettre quelque part, si bien qu’ils ne vont pas sonner tout le temps en dessous du banc.

Le but, comme je viens de le dire, ce n'est pas d'interdire mais de parvenir à quelque chose.

Faire en sorte que l'on ait une vie réelle avec ses collègues, les enseignants et qu'on puisse être avoir plus de liens avec eux et se retirer pendant quelques heures du monde virtuel.

Donc je pense que c'est une mesure proposée par le ministre de l'Éducation et qui a discuté avec les parents et autres.

Et elle a été adoptée aujourd'hui.

Nous avons également parlé de ce qu'on dénomme dialogue social.

C'est un point extrêmement important pour le gouvernement.

Et je pense que ce dialogue social signifie qu'en tant que gouvernement, en tant qu'État, on parle avec les partenaires sociaux.

C'était d'ailleurs toujours le cas au Luxembourg et ça ne va pas être changé avec le gouvernement, bien au contraire!

Ceux qui pensent que ce gouvernement ne souhaite pas parler avec les partenaires sociaux se trompent.

Ce qui est essentiel... et ça me fait parfois rigoler quand je vois vos titres, disant qu'il y a des disputes etc.

Une divergence de vues sur un point n'est pas forcément une dispute.

Une démocratie vit d'opinions différentes.

Si chacun avait la même opinion, alors on aurait une démocratie faible.

Il y a un nouveau gouvernement et ce gouvernement souhaite un dialogue social fort.

On le conduit avec les entreprises, avec les syndicats, ce qui ne veut pas dire qu'on doit toujours être d'accord sur tous les points.

On veut faire en sorte que notre société, notre économie, notre vie privée et familiale fonctionne de manière harmonieuse et moderne.

C'est pour ça qu'on souhaite faire une harmonisation du temps de travail.

C'est marqué dans le l'accord de coalition, on a été voté pour ça, on a constitué la majorité.

Cela veut dire que certains points du passé, on les voit de manière un peu différente.

Par exemple le travail du dimanche dans le commerce.

C'est marqué dans le programme gouvernemental et je suis un peu étonné que c'est découvert que maintenant, parce qu'on le fait en faveur des gens.

Parce que les personnes disent: "Je ne veux pas venir de Lorraine au Luxembourg pour 4 heures et après 4 heures, il faut rentrer!"

Donc ce n'est pas une généralisation du travail du dimanche dans tous les secteurs, il s'agit d'une adaptation de la vie familiale à la vie professionnelle.

Et il faut clarifier ce point en partie au niveau des entreprises.

Ici il s'agit du commerce, mais ça peut également s'appliquer à d'autres sujets.

Il s'agit ici de faire en sorte de trouver un moyen entre les personnes et les emplois afin que les gens se sentent mieux et que les entreprises puissent mieux s'organiser.

C'est là le droit du travail moderne contemporain et j'avais également des discussions avec le ministre de l'Économie et le ministre du Travail et ils veulent prendre des décisions qui vont dans le même sens pour mettre en œuvre ses points à l'avenir.

Et pour le faire on veut également en discuter avec les syndicats et les représentants des entreprises.

Ces derniers donc, ce qu'on appelle aussi le patronat, mais ce sont plutôt les représentants des sociétés, pour ce qui est de la plupart des sujets, ils ont la même vue.

Il faut discuter avec eux, le dialogue est très important.

Raison pour laquelle je souhaite vous dire aujourd'hui que ces discussions qui se font actuellement, je ne les comprends que partiellement.

Et d'après les discussions que j'ai eu ces derniers jours, je me rends compte qu'on souhaite arriver au même but.

Je veux dire clairement aujourd'hui: le gouvernement est en faveur du dialogue social.

La semaine dernière j'ai discuté avec les présidents des syndicats du secteur privé.

J'ai également discuté avec la CGFP.

Je leur ai dit que d'une part l'accord salarial pour l'État et les contrats collectifs pour le côté privé,...évidemment on va les discuter avec les syndicats.

C'est très clair.

En même temps il faut se dire: quel est le contenu de ces contrats collectifs?

Ne faut pas ne faut-il pas que certains détails soient clarifiés au niveau des entreprises?

Comment faire en sorte de faire cette modernisation de l'organisation du temps de travail.

Et c'est pour ça qu'on souhaite avoir des discussions avec les syndicats.

Mais pas seulement avec les syndicats, même si le contrat collectif se fait uniquement avec les syndicats.

Et je souhaite vous dire que j'ai du respect pour les délégués du personnel, dont près de la moitié n'est pas membre d'un syndicat.

On est dans une société libre, même s'il y a un certain mérite historique des syndicats, et on doit le reconnaître et je le fais, il y a toutefois des personnes qui ne sont pas actif dans un syndicat.

Il y en a aussi qui ne font pas partie d'un parti politique.

C'est ainsi, c'est le cas.

Et on respecte évidemment également leur travail.

Mais évidemment depuis 1965, il y a donc les syndicats, c'est important, et on va continuer de discuter de ce point avec les syndicats.

Mais je veux encore vous rappeler une chose: pourquoi y a-t-il eu ce débat?

Parce-qu’au Luxembourg il n'y a pas un taux aussi élevé de contrats collectifs qui couvre l'ensemble des salariés comme c'est le cas dans d'autres pays.

C'est pour ça que cette question s'est posée: comment faire en sorte qu'on ait davantage de contrats collectifs?

Là aussi on veut avoir un débat factuel avec les syndicats.

Donc ce n'est pas seulement en tant que chef du gouvernement que je me suis entretenu avec les présidents des syndicats, c'étaient d'ailleurs des discussions constructives.

Je peux vous dire également que le ministre du Travail, monsieur Mischo, aura un rendez-vous avec les syndicats la semaine après le congé de la Toussaint.

Je pense que c'est autour du 5 novembre.

C'est d'ailleurs la preuve que ce dialogue va être maintenu avec tous les partenaires sociaux et je salue cet élément.

Ce matin également, dans le contexte de la politique sociétale, on a également discuté de la lutte contre la pauvreté.

Un point très important pour ce gouvernement.

On a mis en place un comité, sur demande du ministre de la Famille, un comité qui va travailler sur le plan d'action du gouvernement, qui sera donc présenté sous l'égide du ministre de la Famille.

On sait très bien qu'il ne faut pas attendre que tout soit mis dans le plan d'action.

Le comité ne s'occupe pas seulement de la réalisation de ce plan, mais aussi de sa mise en place.

Donc il le prépare et le met en place.

On a d'ailleurs pris deux mesures importantes pour réduire la pauvreté au Luxembourg.

D'une part, à partir de 2025, d'ici 2 mois, on aura un paiement automatique de l'allocation de vie chère et de la prime énergie.

Ce qu'on a constaté et c'est dommage que ça ne s'est pas fait ces dernières années, on a constaté qu'un grand nombre de personnes qui pourraient bénéficier de cette aide, ne la demandent pas.

C'est peut-être parce que les gens ne se débrouillent pas avec les démarches administratives ou avec internet.

C'est pour ça qu'à partir du début 2025 cette allocation de vie chère sera payée aux personnes qui en sont bénéficiaires sans qu’ils ne doivent la demander.

C'est un changement important, une contribution importante pour la lutte contre la pauvreté.

Donc ça c'est de la politique sociale concrète!

De même, l'allocation sera augmentée de 10 % à partir de janvier.

Et je vous rappelle également que pour les personnes qui ont des revenus très faibles, ce sont ceux qui ont l'allocation de vie chère, pour eux la prime à l'énergie sera triplée à partir de janvier, si bien que l'effet de l'augmentation de l'énergie ne sera pas aussi sensible ou ressenti pour ces personnes-là et c'est très important.

Cela veut dire que déjà dès à présent on a mis en place des points essentiels contre la pauvreté.

Et dans ce contexte je vous rappelle également qu'il y a un certain nombre de mesures qui sont dans le budget pour lutter contre la pauvreté: donc il y a les allégements fiscaux, crédits d'impôt et autres pour les familles monoparentales.

Ceci à partir de janvier 2025 et on espère qu'en décembre il y aura le vote à la Chambre.

De même on a eu un petit échange de vues sur le débat de la langue luxembourgeoise dans un contexte international.

Là je veux encore rappeler la position que j'ai déjà défendue à la Chambre et qui est d'ailleurs portée par la Chambre, notamment que d'une part nous, en tant que gouvernement, nous sommes très attachés à la langue luxembourgeoise.

La preuve, je fais cette conférence de presse en luxembourgeois et non pas en français ou en anglais... et aussi à Bruxelles et je dois les faire parfois deux fois parce que certains collègues les veulent en français.

C'est normal parce qu'on a un multilinguisme et c'est notre force au Luxembourg.

On sait que quand on va à l'étranger on peut parler en différentes langues.

C'est une particularité de de notre pays et on devrait être fier de cette particularité, elle nous apporté beaucoup au niveau social et économique.

Mais ça ne diminue pas notre attachement au Luxembourg.

La langue luxembourgeoise n'est pas attachée un seul parti politique.

C'est notre langue, celle des Luxembourgeois et elle est ancrée dans la Constitution.

On en a besoin, on 'utilise quand on s'envoie des messages, quand on se parle, sans oublier le multilinguisme.

C'est cependant une dimension différente quand on veut faire valoir la voix de son pays à l'étranger.

Et là il est important de pouvoir s'exprimer dans une langue qui soit comprise par les autres.

Il n'est donc pas anormal dans les institutions européennes mais ailleurs également, que l'on demande de s'exprimer en français en anglais ou en allemand.

Alors on peut bien sûr débattre sur la façon dont on peut simplifier les choses pour les citoyens s'ils ne maîtrisent pas le français ou l'allemand.

Comment peut-on aider les gens qui s'adressent p. ex. à la Commission et qui ne maîtrisent ni le français ni l'allemand?

Est-ce que ces personnes peuvent également bénéficier d'une aide?

Nous estimons que ce serait difficile et probablement trop coûteux et irréaliste de demander aux institutions européennes de tout traduire oralement ou par écrit en luxembourgeois.

Ce ne serait pas réaliste.

Donc nous pouvons effectivement faire beaucoup plus pour reconnaître notre langue ici au niveau national et au niveau européen.

C'est pourquoi nous avons mis en place aujourd'hui, c'était prévu, mais cela s'inscrit dans le contexte, un comité interministériel qui soutient le commissaire à la langue luxembourgeoise dans le cadre du plan d'action luxembourgeois pour renforcer cette langue et la faire rayonner encore plus.

Mais il y a donc la dimension émotionnelle évidemment de cette langue à laquelle on tient.

ll y a donc une langue et cette dimension émotive et puis il y a cette dimension extérieure où nous avons donc une diversité linguistique qui aide les Luxembourgeois à se faire comprendre et comprendre les autres aussi bien à Bruxelles qu'à Strasbourg, ou à Washington et New York.

Et que les gens donc puissent nous entendre également.

Et ça n'enlève absolument rien à notre affection pour la langue luxembourgeoise que nous souhaitons renforcer.

Ensuite nous avions donc un volet important de politique étrangère et je vais également donc résumer les choses.

L'Ukraine: évidemment c'est une situation difficile...

J'ai fait le rapport de la visite du président Zelensky au Conseil de l'Europe.

Nous continuons à soutenir l'Ukraine sachant évidemment que la guerre ne va pas se terminer du jour au lendemain.

Mais nous ne voulons pas non plus que les frontières se déplacent par la violence, nous ne voulons pas non plus que la Russie gagne cette guerre et garde les territoires qu'elle occupe.

Le droit international est d'application et c'est l'arme la plus importante et la plus efficace d'un petit pays, donc faire respecter ce droit international.

Nous avons aussi comme très souvent eu une discussion sur les événements au Proche-Orient.

Cette situation est complexe et nous continuons donc à nous engager en faveur d'un cessez-le-feu.

Nous souhaitons accentuer l'aide humanitaire et nous nous engageons également pour une solution à deux États dans le cadre d'un processus qui permettrait d'amener la paix et la stabilité dans cette région.

Et nous saluons le fait que le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères monsieur Bettel se rendra dans cette région pour pouvoir discuter avec aussi bien Israël que la Palestine, d'écouter les donc les voix qui s'expriment dans ces régions.

Et ce sera ensuite le sujet du premier conseil interministériel qui se tiendra donc dès son retour de manière à pouvoir faire une déclaration de politique étrangère également.

Cette déclaration de politique étrangère sera présentée le 19 novembre à devant le Parlement.

Nous lui souhaitons évidemment bonne chance dans cette mission particulièrement importante.

Sous ce rapport d'ailleurs le Luxembourg, puisqu'on a parlé d'aide humanitaire, c'est valable pour Gaza, c'est valable pour le Liban également, nous avons décidé que le Luxembourg, et le ministre Bettel l'a signalé hier à Paris, que nous allions donc débloquer 4 millions d'aides d'urgence pour le Liban.

C'est un pays qui est déjà fortement affaibli et évidemment il est important que ces personnes puissent être soutenues dans les souffrances qu'ils rencontrent tous les jours.

C'est une aide pour le Liban, c'est une aide pour nous également parce que vous savez que quand le Proche-Orient va mal, cela une influence sur toute une série de choses dans nos régions, les flux migratoires à Chypre par exemple et d'autres choses encore.

Ce sont donc des catastrophes humaines, mais aussi des répercussions qui peuvent retomber sur nos pays.

Finalement dans ce contexte, je voudrais également ajouter que nous avons prolongé la mission du Luxembourg en Géorgie.

La Géorgie est un pays qui est tiraillé fortement tiraillée entre son envie d'adhérer à l'Union européenne et à l'occident, et puis l'influence de la Russie qui occupe une partie du territoire.

Donc nous voulons continuer à participer à cette mission de l'Europe.

Deux policiers seront dépêchés sur place pour pouvoir participer à cette mission européenne.

Voilà donc le tour de table que nous avons tenu, on pourrait évidemment encore débattre de beaucoup d'autres choses.

Peut-être deux points que j'aimerais soulever si vous me le permettez.

Je lis également que de nombreuses ONG reçoivent moins de dons que c'était le cas avant l'affaire Caritas.

J'ai été récemment invité chez une ONG qui a fêté son 10e anniversaire, et donc je pense qu'il est important de ne pas mélanger les choses.

En fait toutes les ONG, y compris Caritas d'ailleurs, font et ont fait un travail absolument extraordinaire au service des personnes les plus faibles dans notre société, aussi bien ici qu'à l'étranger.

Ce travail mérite notre respect le plus profond et ce respect doit être maintenu, mais il faut évidemment continuer à soutenir ces associations.

Il est important aussi que nous puissions continuer donc à soutenir l'aide humanitaire et un scandale, une fraude aussi condamnable fût-elle, ne peut pas toujours être évitée.

En revanche, il y a des leçons à en tirer: c'est que tout le monde partout et à tout moment peut très bien se retrouver impliqué dans une fraude ou dans un scandale.

Et donc ce n'est probablement pas la meilleure conclusion que l'on puisse en tirer.

Donc j'encourage nos concitoyens à continuer à accorder leur confiance à ces ONG et ainsi de continuer à les soutenir en fonction de leur attachement et de leurs propres préférences.

Cela peut se faire avec le cœur, ça peut se faire avec de l'argent également.

Cela peut se faire aussi par du temps que l'on consacre à ces ONG.

C'est important pour la cohésion sociale qui nous tient à cœur.

Voilà, nous allons nous arrêter ici et j'attends maintenant vos questions.

[Journaliste]

Merci. Michèle Sinner de RTL. Merci monsieur Frieden.

Je reviens sur le dialogue social.

Si vous me permettez donc une remarque: vous riez de nos titres, mais je pense que vous pouvez écouter les propos de Monsieur Dury.

Ce sont donc effectivement des échanges c'est sûr et les organisations syndicales n'acceptent pas.

Donc si j'ai bien compris, le gouvernement ne souhaite pas remettre en question le droit de négocier les conventions collectives à l'avenir.

En revanche, il y a un certain nombre de points qui pour le moment figurent dans ces conventions collectives et qui devraient en être retirés.

Est-ce qu'il est possible de préciser quels sont ces points?

Et pour moi, j'ai également une autre question, nous on a l'impression que l'on se moque un peu des syndicats finalement, parce que ce qui est le plus important, c'est évidemment le droit aux conventions collectives

Celui-ci ne peut être renégocié.

[Luc Frieden]

Oui, alors je ne me suis pas moqué de ces titres, mais voilà je remarque - et c'est valable pour la presse, c'est valable pour les gens également - donc quand on a un avis différent, on a tendance directement à dire que le pays est à feu et à sang et qu'il y a des querelles énormes.

Alors ce que je dis, c'est que c'est bon dans une démocratie évidemment de ne pas être nécessairement d'accord.

Lors de notre fête nationale, j'ai dit que c'était un pays également dans lequel on discute de différents sujets.

Je pense que c'est très bien de pouvoir discuter de pouvoir voir quel est le rôle de l'un ou de l'autre dans la société.

Je pense qu'il est très bien aussi de pouvoir discuter du rôle des syndicats et du rôle des personnes qui ne sont pas affilié à un syndicat.

Et justement, c'est cela que j'aimerais voir dans ce pays.

Regardez par exemple: j'ai fait une petite phrase, une petite remarque, sur un tout autre sujet...c'était dans le contexte d'une discussion sur l'énergie atomique.

Et donc on m'a dit: « Mais ça c'est quelque chose qu'on ne peut pas dire au Luxembourg! ».

Je suis revenu là-dessus au cours de la célébration de la fête nationale,...

Il est important dans notre pays que l'on puisse discuter de ce sujet.

L'objectif n'est pas de diviser la société, il faut du respect envers les autres.

J'ai discuté avec des centaines de personnes de ce sujet-là également, y compris dans des entreprises et je sais très bien évidemment ce que les délégués syndicaux font comme travail.

Je sais également quel est le besoin de réorganisation notamment par rapport à la conciliation entre la vie privée ou familiale et la vie professionnelle, mais par rapport à cet élément de de conflit, moi j'aimerais bien que l'on ait justement un débat respectueux sur beaucoup de sujets.

Et c'est pour ça que je fais de la politique et que je suis revenu en politique également: parce-que je me réjouis bien évidement de ce type de débat, avec les citoyens, avec les organisations syndicales.

Madame Sinner, vous aviez également légèrement modifié mon explication, ma déclaration,..

En fait nous nous avons toute une série de sujets qui ont été donc repris dans l'accord de coalition et dont on aimerait pouvoir en discuter.

Comment peut-on en 2024 et à l'avenir adapter notre temps?

Le temps qui est évidemment très différent du temps de travail de l'industrie par exemple, ou de l'époque où il n'y avait pas de télétravail, où il n'y avait pas d'internet ou moins d'Internet.

Ce sont des sujets dont il faut discuter, des sujets que l'on peut aborder avec tout un secteur, d'autres sujets en revanche devront être débattu au niveau des entreprises.

Et je sais que dans de beaucoup de PME donc ce dialogue fonctionne très bien.

C'est donc cela que je voulais dire, je ne vais pas donner d'exemple mais il y a des négociations, il y a des discussions qui démarrent qui vont continuer donc dans les prochains mois.

Le ministre du Travail ainsi que les partenaires sociaux se mettront certainement autour d'une table et je suis persuadé que nous trouverons donc une bonne solution.

Et troisièmement je confirme évidemment que le droit de négocier sur les conventions collectives n'est pas l'objectif.

Nous avons besoin de ces conventions collectives, mais il faut que les choses évoluent.

Et vous savez que la moitié des délégués ne sont pas syndiqués, donc eux aussi font un travail.

Eux aussi travail finalement ont ce droit historique de pouvoir négocier des conventions collectives.

Notre intention et l'intention du ministre du Travail évidemment n'était certainement pas de restreindre ce droit ou de le retirer à qui que ce soit.

Donc je tenais à insister là-dessus: nous avons des discussions tout à fait constructives avec les présidents des trois organisations syndicales du pays.

Cela ne veut pas dire qu'on doit être d'accord sur tout.

Le dialogue social ne veut pas dire que l'on doit se mettre d'accord sur chaque point.

Le dialogue, c'est dialoguer, c'est discuter les uns avec les autres et donc ne pas nécessairement être d'accord.

Le gouvernement a donc une responsabilité, la responsabilité d'écouter également et c'est de cette façon que notre gouvernement souhaite continuer à renforcer notre pays à l'avenir.

[Journaliste]

Merci. François Aulner de RTL.

Je reviens sur le même sujet également.

Est-ce qu'il n'aurait pas été plus simple que monsieur Mischo dise la même chose aux organisations syndicales que vous?

Qu'on allait discuter des détails et que, à priori, les syndicats allaient garder le droit de négocier les CCT?

[Luc Frieden]

Je n'ai pas participé à cette réunion, donc je ne peux pas commenter la Réunion elle-même, mais ce n'est évidemment pas bon quand on quitte une réunion avant d'avoir pu dire tout ce que l'on voulait.

[Journaliste]

Mais cela aurait été plus simple qu'il dise ce que vous avez dit.

[Luc Frieden]

Oui, mais je vous l'ai dit: je ne peux pas dire ce qui a été dit été dit au cours de cette réunion!

Donc je ne peux pas y répondre, mais je suis satisfait de voir que la volonté à dialoguer existe toujours des deux côtés.

Les présidents des organisations syndicales ont discuté avec moi en ma qualité de chef du gouvernement et début novembre, le ministre du Travail sera également ouvert dans cas d'autres discussions.

Alors cela ne veut pas dire évidemment que tout va forcément fonctionner dès le départ, mais ce sont des sujets qui doivent être abordés de manière à pouvoir voir ce que l'on va faire dans les prochaines années.

C'est aussi le programme de coalition.

Ce gouvernement été mis en place pour moderniser l'organisation du travail.

Une série de points restent à régler dans le programme du gouvernement, en particulier au ministère de l'Économie et au ministère du Travail.

Ce sont des points qui doivent également faire l'objet de discussions.

Et je peux vous le répéter également que nous avons déjà mené une politique sociale particulièrement forte, que nous avons renforcé le pouvoir d'achat des gens également.

Nous sommes au début de la législature, donc ce sont des points qui doivent être replacés dans le contexte de la politique sociale de ce gouvernement.

Et j'estime que ces discussions seront bonnes.

Évidemment on ne tombera pas d'accord sur tous les points.

On peut essayer évidemment, mais ce n'est pas obligatoire d'être d'accord sur tout.

Et quand on met quelque chose en œuvre, forcément tout le monde ne peut pas être d'accord à 100 % avec ce que l'on fait et donc tant qu'on en discute, pour moi c'est très bien.

[Journaliste]

Je voulais demander également, par rapport à ce que madame Sinner a demandé.

Est-ce qu'il y a des éléments qui seront retirés de ces contrats collectifs?

Par exemple le plan d'organisation du travail qui serait négocié directement avec les délégués et ne n'aurait plus besoin d'être contresigné par les syndicats?

[Luc Frieden]

Alors on va voir effectivement ce qui est le plus intéressant pour les entreprises.

Il faut évidemment voir si on a besoin de cet accord cadre général.

Moi je n'ai pas d'avis précis pour le moment, je ne suis pas ministre du Travail.

[Journaliste]

Mais de toute façon dans l'accord de coalition c'est indiqué également et c'est aussi une politique européenne de flexibiliser le marché du travail si l'on veut tenir compte d'un système plus hétérogène.

Georges Engel du LSAP également, disait qu'il fallait renforcer justement ce droit.

De votre côté, qu'en pensez-vous?

Que faites-vous des syndicats?

[Luc Frieden]

Les syndicats représentent les intérêts de leurs membres, mais également des autres salariés, mais donc surtout les membres des organisations syndicales, et la plupart voudrait une organisation du temps de travail différente.

Donc je pense que si l'on écoute les gens, ce que nous faisons en notre qualité de gouvernement, et ce que les organisations syndicales font également, et bien je pense que nous pourrons effectivement trouver un accord et avancer.

Il ne s'agit pas de de lutter les uns contre les autres, bien au contraire.

Donc le point que je voudrais faire ressortir ici c'est que la société a profondément changé, le travail a changé, l'économie a changé, les moyens de production ont changé également, il y a l'intelligence artificielle par exemple.

Donc tout cela exige que l'on adapte, que l'on revoit les règles de l'organisation du travail et que l'on revoit une partie du droit du travail.

C'est un État moderne et c'est donc évidemment ce que nous avons l'intention de faire.

Je ne peux évidemment pas vous donner tous les détails précis, mais toujours est-il que nous avons un contexte relativement vaste.

Et par rapport au travail du dimanche uniquement dans le commerce, j'insiste là-dessus, c'est quelque chose qui aurait pu attendre encore, mais étant donné que le projet était clair et qu'il y avait une demande du terrain également pour beaucoup de personnes qui travaillent dans ce secteur, et bien nous nous sommes dit que c'était le moment de pouvoir faire des annonces.

Mais voilà, ce sont des exemples qui peuvent être abordés dans des discussions hybrides également.

Est-ce qu'il y encore d'autres collègues qui souhaitent poser des questions?

Non?

Si ce n'est pas le cas...

...si?

[Journaliste]

Dans le même ordre d'idée, quand il s'agit du travail dominical au niveau du commerce...

Est-ce que vous pensez que la seule possibilité pour une modernisation du monde du travail,...une modernisation du temps de travail...

Est-ce que vous pensez qu'on peut uniquement le gérer en passant par une loi sans les syndicats?

Dans ce cas-ci, quand vous parlez du commerce, il se trouve que les syndicats ont bien demandé de négocier les conventions collectives.

Les patrons n'ont pas répondu positivement.

Cette question du travail du dimanche, on aurait pu la traiter dans le cadre des négociations des contrats collectifs.

Est-ce que vous ne voyez pas de possibilité pour faire en sorte que du côté « patron » on se mettre à discuter, à négocier avec les syndicats.

Ce serait une autre possibilité d'arriver à des conventions de travail

Et c'est d'ailleurs dans le même ordre d'idées ce qui est demandé par le côté européen.

[Luc Frieden]

Le dialogue social c'est n'est pas seulement discuter avec les syndicats, c'est également de négocier avec les entreprises, les sociétés et c'est ce qu'on fait.

Donc c'est pour ça que je pense que c'est normal que toutes ces questions on se les pose également avec les sociétés.

Et si vous discutez avec certaines entreprises vous allez voir que le dialogue social interne fonctionne également très bien.

Au niveau d'une direction ou un entrepreneur, un chef d'entreprise qui se débrouille bien avec ces équipes, il trouve également des solutions communes avec ses équipes.

Il y a donc bien des arguments pour avoir certaines questions dans une loi, d'autres dans un contrat collectif.

La loi doit toujours fixer le cadre pour éviter aussi qu'il n'y ait des abus.

C'est pour ça que la loi prévoit un nombre d'heures qu'on peut travailler.

Mais l'organisation doit être faite en partie au niveau du contrat collectif et en partie par l'entreprise.

Mais le dialogue social se fait à trois: les syndicats, les entreprises et l'État.

Parfois il y en a que deux: donc les salariés et les patrons et je trouve que ce n'est pas du tout contradictoire.

S'il n'y a pas d'autres questions je vous remercie, je vous souhaite un bon congé de Toussaint et je me réjouis de vous revoir en novembre.

Par contre, il y aura encore deux rendez-vous importants qui auront lieu en novembre.

Le 4 novembre je vais me rendre à Varsovie pour ouvrir l'année académique du Collège d'Europe et je ferai un discours de politique européenne pour vous dire quelle est ma vision de l'avenir de l'Europe et des défis auxquels l'Europe est confrontée.

C'est un rendez-vous donc qui est fixé au 4 novembre.

Il sera en ligne avec les devoirs qu'un chef de gouvernement a au niveau du Conseil européen, mais ça va au-delà également, ce n'est pas seulement rapport avec l'accord de coalition.

C'est aussi une vue à long terme, c'est pour ça qu'on sera à une université pour ce faire.

Parce que je trouve que c'est important de discuter ensemble de l'avenir.

On peut même avoir des opinions différentes.

Deuxième rendez-vous important, qui est intéressant, c'est le 13 novembre.

Là, je vais faire une table de l'énergie renouvelable parce que à côté de la pauvreté des enfants il y a encore le sujet des énergies renouvelables qui est extrêmement important.

On dit que c'est trop compliqué, que ça dure trop longtemps, qu'il faut 10 ans pour mettre en place une éolienne, ...

Il y a beaucoup d'idées contradictoires.

Suite à l'issue positive des réunions autour du logement, on a fait des mesures pour le logement donc on a réussi à avoir un changement de paradigme pour les logements, je veux faire la même chose pour les énergies renouvelables.

C'est pour cela que j'ai invité les acteurs du terrain ensemble avec le ministre du Logement, le ministre de l'Énergie, ainsi que d'autres ministres concernés pour faire le point et pour fixer un délai, comme je l'ai fait pour la table du logement, afin de proposer des mesures pour l'énergie éolienne et solaire.

Et je me réjouis pour ce rendez-vous.

[Interprète]

On ne comprend pas ce que dit le monsieur.

Il ne parle pas dans le micro.

[Luc Frieden]

Je vous ai déjà dit tout à l'heure ce que je vous je pense des différends et du dialogue.

Mais ici le dialogue est pareil que pour le la table du logement.

Ici il s'agit de revoir les procédures, de les voir sous un autre angle et de chercher des solutions, et de ne pas faire en sorte que ça dure des années avant que quelque chose ne soit fait.

Par exemple on ne va pas simplement élargir une installation photovoltaïque ou alors mettre beaucoup d'éoliennes.

Non, ici on a été élu pour faire une politique qui permet davantage d'énergies renouvelables.

On veut mettre en place cette politique, c'est notre but et on va le faire.

Il y a toujours des contradictions au niveau de la politique, et des contradictions il y en aura maintenant aussi et il incombera au gouvernement d'y répondre.

Merci.